



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°19 :

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION
TERRITOIRES & INNOVATION SOCIALE
(ATIS) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Séance ordinaire du 6 Juillet 2021

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 juillet 2021

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Michel MENJUCQ (à Françoise COSSECQ), Nathalie SOARES (à Philippe FARGEON), Sandrine JOVENE (à Alain MARC), Daniel BALLA (à Alain GERARD), Benjamin DUGERS (à Bruno QUERE), Violette LABARCHEDE (à Armelle BARTHELEMY)

Absent :

Secrétaire : Bérengère DUPIN

DOSSIER N° 19 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION TERRITOIRES & INNOVATION SOCIALE (ATIS) – AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Maël FETOUH

Dans le cadre de la réflexion engagée par la ville du Bouscat et ses partenaires pour l'implantation d'une structure de l'économie sociale et solidaire sur le territoire du Champ de Courses, la collectivité a conclu en 2019 et en 2020 une convention de partenariat avec l'association ATIS. Ainsi, elle s'est rapprochée d'un opérateur spécialisé dans l'accompagnement pour l'émergence et le développement d'entreprises innovantes socialement en Nouvelle-Aquitaine.

Elle a rejoint le programme d'accompagnement « La fabrique à initiatives ». Ce dispositif permet de détecter des idées émanant de différents acteurs du territoire, susceptibles de donner naissance à une activité économiquement viable, répondant à un besoin non satisfait par les acteurs économiques existants et s'inscrivant dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

L'année 2020 a permis la modélisation de plusieurs scénarios adaptés à la configuration du quartier et de son écosystème. L'option retenue par les villes du Bouscat et d'Eysines ainsi que le bailleur Gironde Habitat porte sur le déploiement d'un salon de coiffure en insertion. Ce type d'activité en modèle « insertion par l'activité économique » serait une expérimentation à l'échelle nationale. Gironde Habitat, fortement partenaire du projet, propose de mettre à disposition des locaux en première ligne et s'engage à procéder aux travaux d'aménagement nécessaires.

L'enjeu de 2021 consiste en l'identification d'une structure porteuse et du porteur du projet afin d'engager la phase opérationnelle de montage de l'entreprise sociale. Une ouverture dans le courant de l'année 2022 est envisagée.

Aussi, il est proposé de poursuivre ce partenariat sur l'année 2021, en permettant au territoire d'être accompagné sur les projets d'innovation sociale en émergence, en particulier sur le territoire du quartier prioritaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU le projet de convention de partenariat ci-annexé,

CONSIDERANT la stratégie de développement de filière de l'économie sociale et solidaire que la Ville souhaite mettre en œuvre sur son territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,

Article 1 : Approuve la convention de partenariat 2021 entre la Ville du Bouscat et l'association « ATIS »,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et tout document lié à la présente délibération,

Article 3 : Autorise le versement d'une subvention de 5 000 euros à l'association Territoires & Innovation Sociale,

Article 4 : Dit que les dépenses seront inscrites au budget 2021 chapitre 65.

Fait et délibéré le 6 Juillet 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET

43

